



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

N° 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet mis en délibération : Désignation de représentants du Conseil municipal pour siéger aux conseils d'école des établissements publics du 1er degré.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2023

Le jeudi 7 décembre 2023 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 1 décembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : 49

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Monsieur Michel AMAR, Madame Béatrice BELLIARD, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Philippe TELLINI, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Madame Armelle GENDARME, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Monsieur Thomas CLEMENT, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur Olivier CARAGE, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Dorine BOURNETON, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Cathy VEILLET, Monsieur Philippe MARAVAL, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Constance PELAPRAT, Madame Marie-Noëlle CHAROY, Monsieur Xavier LAISSUS-PASQUALINI, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Denys ALAPETITE, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Laurent MOLARD, Monsieur Remi LESCOEUR, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT.

EXCUSES REPRESENTE(S) : 6

Madame Jeanne DEFRANOUX qui a donné pouvoir à Mme Blandine DE JOUSSINEAU, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ qui a donné pouvoir à M. Emmanuel BAVIERE, Madame Emmanuelle BONNEHON qui a donné pouvoir à Mme Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Madame Marie-Laure FOUASSIER qui a donné pouvoir à Mme Marie THOMAS, Madame Charlotte LUKSENBERG qui a donné pouvoir à Mme Joumana SELFANI, Madame Agathe RINAUDO qui a donné pouvoir à M. Yann-Maël LARHER.

Madame Constance PELAPRAT a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur.

« Mes chers collègues,

Le code de l'Éducation définit les rôles des conseils d'école et les modalités de désignation de ses membres.

Le conseil d'école est composé des membres suivants : le directeur de l'école, président, le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal, les maîtres de l'école, un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école, les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, le délégué départemental de l'Éducation nationale (DDEN) chargé de visiter l'école.

Compte-tenu de la démission de M. Sébastien Poidatz qui siégeait en tant que représentant du conseil municipal titulaire au sein des écoles maternelles Fessart et Abondances, et en tant que suppléant au sein des écoles élémentaires Escudier et Saint-Denis, il convient de procéder à son remplacement au sein des dits conseils d'école.

Pour cette désignation, le Conseil municipal peut décider à l'unanimité, en application de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas recourir au scrutin secret.»

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D411-1 et D411-2,

Sur l'exposé qui précède.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Le conseil municipal décide à l'unanimité, en application de l'article L2121-21 du CGCT de ne pas recourir au scrutin secret.

Article 2 : Il est procédé à l'élection d'un représentant du Conseil municipal titulaire et suppléant pour siéger au sein des conseils d'école des maternelles Abondances et Fessart, et d'un représentant suppléant pour les conseils d'école des élémentaires Saint-Denis et Escudier.

La candidature est la suivante : M. Guillaume BAZIN

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 49

Nombre de procurations : 6

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 55

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 55

Article 3 : Sont élus en tant que représentants du Conseil municipal au sein des conseils d'école :

- en tant que titulaire pour la maternelle Fessart : M. Guillaume BAZIN
- en tant que titulaire pour la maternelle Abondances : M. Guillaume BAZIN
- en tant que suppléant pour l'élémentaire Escudier : M. Guillaume BAZIN
- en tant que suppléant pour l'élémentaire Saint-Denis : M. Guillaume BAZIN

Adopté à l'unanimité

Pour : 51

Abstention : 4 (Madame Judith SHAN, Monsieur Laurent MOLARD, Monsieur Remi LESCOEUR, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT)

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture.

Transmis en préfecture le 13 décembre 2023
N° 092-219200128-20231207-137072-DE-1-1

Pour copie conforme,
le Maire,

